



## BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

Périodicité hebdomadaire - Prix du numéro : 0,30 €

**N° 2005/28 – 12 juillet 2005**



**SOMMAIRE**  
6 PAGES

- ⇒ Compte rendu de la CAPC réunie le 29 juin 2005. 1
- ⇒ Commentaires et résultats des CAPC n° 2, 3 et 4 réunies le 30 juin 2005. 2
- ⇒ Commentaires et résultats des CAPC n° 3 et 4 réunies le 1er juillet 2005. 3 à 6

### Compte rendu de la CAPC n°4 réunie le 29 juin 2005

*Les résultats ont été publiés au BI 2005/27 du 5 juillet 2005.*

M. BONNET directeur-adjoint, présidait la CAPC, assisté de M. DELASALLE (Bureau A/2) et de leurs collaborateurs.

**Pascale BRIZIO, Patrick NASARRE et Hugues ROY** représentaient le SNCD.

En préambule à la CAPC, le SNCD a rappelé ses positions relatives à la liste d'aptitude de B en A :

- maintenir le principe de la promotion interne au prorata du recrutement par concours, **principe inscrit dans le statut de la Fonction publique**,
- donner la priorité aux lauréats du concours de contrôleur principal en retenant ceux qui se trouvent aux 7 et 6 ème échelons de leur grade, en raison du nombre important des candidats remplissant ces critères,
- retenir la qualité des dossiers.

A titre plus général, le SNCD a réitéré son attachement à la représentativité syndicale, menacée :

- par des perspectives de déroulements de carrière linéaires systématiques,
- par des recrutements sur dossier,
- par des abandons de la représentativité syndicale de proximité (réforme des services d'administration générale),
- par l'ouverture éventuelle de certains concours internes aux externes (cf. la sélection professionnelle ouvrant accès au grade d'inspecteur principal).

Attention, toutes ces orientations risquent d'ébranler et de réduire négativement l'avenir et le travail des organisations syndicales !

En réponse aux questions posées par les représentants des personnels, M. BONNET a fait savoir que le remplacement de la liste d'aptitude par un examen professionnel tel que souhaité par certaines organisations syndicales, n'est pas prévu par le statut de la Fonction publique.

Pour M. BONNET, les listes d'aptitude sont une façon de reconnaître les bons agents. La limite d'âge de passage - fixée à 55 ans - permet aux lauréats d'exercer leurs fonctions durant un minimum de temps. A l'avenir, cette limite d'âge évoluera en fonction de la réforme du régime des retraites.

La direction générale a rappelé l'importance de la sévérité dans la sélection des candidats issus des listes d'aptitude ; promotion souvent liée à une mobilité géographique. M. BONNET a également précisé la préférence de la direction générale pour des contrôleurs principaux issus du concours.

Les promotions retraites de la LA d'inspecteurs représentent approximativement le tiers d'une promotion active.

#### Quelques chiffres :

Les directions ont proposé 257 agents pour 636 candidatures sur un total de 4 464 vocations.

51 résidences étaient offertes (54 en 2004 et 2003). Les agents promus débiteront leurs stages de formation au 1<sup>er</sup> septembre 2005 (surveillance et opérations commerciales).

***Commentaires du SNCD : les représentants du SNCD ont apprécié la bonne préparation de cette CAPC. La sélection des candidats intégrait les principes et les positions que notre organisation syndicale défend depuis des années. Comme d'habitude, nous avons dû défendre fermement nos positions face aux syndicats qui dénoncent le principe de la LA - c'est leur droit, mais qui démontrent une grande ambiguïté au niveau de leur vote.***

#### Informations générales :

La direction générale souhaiterait une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) basée sur des contrats triennaux.

Par ailleurs, la direction générale annonce :

- l'organisation d'un concours interne spécial d'inspecteurs en 2006,
- la prise en compte des années passées en surveillance, dans le calcul de l'ancienneté, pour les promotions par listes d'aptitude (passage de C en B et passage de B en A).

Enfin, la direction générale a donné quelques précisions sur les débats qui ont eu lieu lors du groupe de travail du 28 juin dernier relatif aux critères de gestion (promotions par LA d'inspecteurs et de contrôleurs, TA contrôleur, COTOREP et obligation de résidence).

Un compte rendu complet de ce groupe de travail sera publié dans un prochain bulletin d'information.

Les CAPC étaient présidées par M. BONNET directeur-adjoint, assisté de ses collaborateurs.

François ALBINI, Michel CHAPTARD, Josiane JACOB, Christian LEBON, Luc PERIGNE, Jean-François REAL, Hugues ROY, Jean-François RUBLER et Jean-Philippe SANCEY représentaient le SNCD.

Les candidatures étaient au nombre de 22 pour le grade d'inspecteur et de 45 pour le grade de RP2.

Trois postes ont suscité une forte affluence : Sète, Bayonne, et Nice.

L'amplitude d'âge des promus est de 6 ans (le plus jeune est âgé de 49 ans et le plus âgé a 55 ans).

**La limite d'âge fixée à 55 ans** a provoqué des interrogations de la part de certains adhérents et sympathisants. Elle doit être comprise de la manière suivante « *moins de 56 ans, à la date de nomination dans le grade, c'est-à-dire le 1er novembre 2005* ».

### Commentaires du SNCD

*L'enquête pour le tableau d'avancement d'IP1/IP2 a recueilli moins de candidatures que les enquêtes des années précédentes. Ceci est un constat.*

*Les raisons sont certainement multiples.*

*Au niveau de l'administration, cette situation mériterait une analyse approfondie mais on peut citer :*

*- la fonction offerte à l'enquête, à savoir « adjoint à des chefs divisionnaires », insuffisamment reconnue et valorisée,*

*- le rôle des IPAC, leurs attributions et leur positionnement administratif mal définis,*

*- la faiblesse de lisibilité à l'échéance de quelques années, des déroulements de carrière et des perspectives professionnelles,*

*- le blocage indiciaire à 966, sauf en cas de dernière affectation sur une recette surindiciée (1015), au nombre limité,*

*- la crainte de certains collègues, de cumuler la fonction de chef de service et celle de comptable dans les grosses structures que sont les recettes surindiciées.*

*A diverses reprises, le SNCD a appelé l'attention de l'administration sur cette dégradation, et sur le ressenti et le malaise des uns et des autres.*

*Il est temps que l'administration clarifie les fonctions et le rôle des inspecteurs principaux issus du tableau d'avancement. Sa réponse est attendue et devrait être fournie au moment de la mise en place de la réforme AG-OP/CO.*

### 1-Inscription au tableau d'avancement au grade d'inspecteur principal de 1<sup>ère</sup> classe :

-de M. Claude HOBARDON, inspecteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à Saint-Julien (DR du Léman),  
-de M. Georges HIERSO, inspecteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à Fort-de-France (DI d'Antilles-Guyane).

### 2-Inscription au tableau d'avancement au grade d'inspecteur principal de 1<sup>ère</sup> classe en qualité :

- d'adjoint à un chef divisionnaire à :

Roissy Fret sud (DR de Roissy-en-France) : de M. Martin SERRET, receveur principal de 2<sup>ème</sup> classe fonctionnel à Lille DED (D.N.R.E.D.),

Roissy Surv 2 (DR de Roissy-en-France) : de M. Patrick GLAD, receveur principal de 2<sup>ème</sup> classe fonctionnel à Nancy CERDOC (DR de Nancy),

Thionville (DI de Metz) : de M. Charles BIRDEN, receveur principal de 2<sup>ème</sup> classe fonctionnel à Nancy (DR de Nancy),

Nice Ouest (DR de Nice) : de M. Jean-Marc GLASSET, receveur principal de 2<sup>ème</sup> classe fonctionnel à Cayenne (DR de Guyane),

Sète (DR de Montpellier) : de M. Jean-Yves PENTIER, receveur principal de 2<sup>ème</sup> classe comptable à Carcassonne CRD (DR de Perpignan),

Bayonne (DR de Bayonne) : de M. Maxime CARRATIE, receveur principal de 2<sup>ème</sup> classe fonctionnel à Angers viticulture (DI Pays-de-la-Loire),

Orly (DR d'Orly) : de M. Jean-Pierre BESAN-CENOT, receveur principal de 2<sup>ème</sup> classe fonctionnel à Saint-Denis (DR de La Réunion).

- Service national :

Osny (C.I.D) : de M. Jean-Pierre AMIOT, receveur principal de 2<sup>ème</sup> classe fonctionnel à Toulouse (D.N.S.C.E.),

Osny (C.I.D) : de M. Pascal DROUIN, receveur principal de 2<sup>ème</sup> classe fonctionnel à la résidence.

- Paris spécial pour remplacements ponctuels lors de vacances d'emplois :

de M. Bernard CALCE, receveur principal de 2<sup>ème</sup> classe fonctionnel au bureau B/3 à la direction générale (DI d'Ile-de-France).

### 3-Inscription au tableau d'avancement au grade d'inspecteur principal de 2<sup>ème</sup> classe en qualité :

- d'adjoint à un chef divisionnaire à :

Calais (DR de Dunkerque) : de M. Jacques DEWAILLY, inspecteur à Mardyck (DR de Dunkerque).

## Commentaires et résultats des CAPC n° 3 et 4 réunies le 1er juillet 2005

Ces CAPC étaient présidées par M. Francis BONNET directeur-adjoint, assisté de ses collaborateurs.

François ALBINI, Pascale BRIZIO, Jacques DEFIEUX, Louis LEGUY, Guillaume LEMAIRE, Patrick NASARRE, Hugues ROY et Jean-Philippe SANCEY représentaient le SNCD.

Le premier point, après l'approbation du procès-verbal de la précédente CAPC, consistait dans la désignation des élus CAPISTES habilités à représenter les inspecteurs des douanes lors des CTPM traitant des modifications statutaires impactant ce grade.

MM. ROY (SNCD) et DEWOLF (CFDT) ont été désignés par l'ensemble des élus.

Le second point consistait dans l'élaboration du tableau d'avancement au grade de RP2, suivant les nouvelles modalités nées de la mise en place de la filière "expertise".

A ce titre, cette CAPC constitue une étape marquante dans la mesure où elle a mis en place les possibilités de promotion sur place dans le cadre de la filière "expertise" et la définition de 7 groupes d'experts.

Le SNCD a fait une déclaration préalable faisant le lien entre la filière "expertise" et la mise en œuvre de la réforme statutaire du 2<sup>ème</sup> niveau de la catégorie A.

*" Monsieur le président,*

*Le SNCD s'est largement investi depuis le début de l'année 2003 pour faire valider par tous les interlocuteurs (DGDDI, DPMA, Direction du budget, Secrétariat général, cabinet ministériel) la nécessité de transposer en douane la réforme de la DGI mise en œuvre depuis. La lecture des multiples bulletins d'information hebdomadaires du SNCD depuis le printemps 2003 est édifiante à cet égard.*

*Nous avons souligné en son temps les limites de cette réforme, notamment l'absence de mesures en faveur des RP1 et des IP1. Nous regrettons de plus que la date de mise en œuvre prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2005 n'ait pas été respectée du fait des multiples lourdeurs administratives cachant peut-être une obstruction de nature budgétaire.*

*Mais au final, la mise en œuvre du premier volet de cette réforme constitue aujourd'hui un progrès réel pour l'ensemble des inspecteurs et représentera demain, en 2006, une avancée notable pour les receveurs principaux de 2<sup>ème</sup> classe au travers de l'amélioration de l'espace indiciaire.*

*Le SNCD reconnaît que le nouveau dispositif proposé par la direction générale a une cohérence certaine. Il permet via le contingent de postes d'expert de proposer un certain nombre de promotions sur place.*

*Toutefois, s'agissant d'un nouveau dispositif, les élus en CAPC du SNCD seront très vigilants pendant la période de rodage et proposeront des aménagements en tant que de besoin dans l'intérêt de l'ensemble de la catégorie A, chefs de service ou experts, RP2 ou inspecteurs. Notre organisation continue à revendiquer une approche globale de la catégorie A, sans en privilégier une partie au détriment des autres.*

*Par ailleurs, dans l'esprit du SNCD, la mise en place de ces nouvelles règles de gestion, ne peut se concevoir durablement, comme l'a indiqué M. François MONGIN lors du CTPC du 30 mai 2005 sans mettre en place le volet statutaire, c'est-à-dire la création des nouveaux grades d'IR2 et d'IR1. Celle-ci devait initialement intervenir au 1<sup>er</sup> janvier 2005, selon les indications fournies lors des premiers groupes de travail sur le sujet.*

*Il est à souhaiter que conformément aux différents courriers adressés au président du SNCD par le directeur général de la DPMA et par le secrétaire général du Minéfi, le volet statutaire puisse être mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2006.*

*Dans le cas contraire, le SNCD et au-delà l'ensemble des personnels de catégorie A de la douane seraient confrontés à des manœuvres dilatoires inacceptables. La direction générale des douanes et droits indirects ne pourrait être la seule direction du Minéfi où les réformes touchant la catégorie A seraient menées sans contrepartie statutaire pour les personnels concernés. C'est le message que nous vous invitons, M. le président, à transmettre à notre ministre de tutelle".*

### 1)-Critères de promotion

Concernant la promotion au titre des postes de chefs de service (comptables ou fonctionnels), il n'y a pas de modification dans les critères de promotion adoptés, les promotions se font en tenant compte :

- de l'ancienneté au grade,
- de la nature de l'accès au grade d'inspecteur (concours ou LA),
- de la qualité des dossiers,
- du classement en CAPL.

Il est à noter que seul le SNCD approuve cette approche multicritère garantissant le maximum d'équité. A cet égard, il convient de préciser que les candidatures des inspecteurs issus de la LA sont examinées après celles des inspecteurs issus du concours ; en

l'absence de candidatures d'inspecteurs issus du concours ayant un bon dossier, les inspecteurs issus de la LA peuvent donc obtenir une promotion.

Les autres syndicats présents (CFDT, SOLIDAIRES) proposent une linéarité intégrale basée sur la seule ancienneté de grade, indépendante de la qualité des dossiers et du classement en CAPL. Ce dogme de linéarité intégrale a une connotation démagogique affirmée car, pour les promotions en catégorie A, il n'est appliqué ni à la DGI, ni à la DGCP, ni à la DGCCRF, etc ...

Concernant la promotion au titre des postes d'experts qui tient compte de la répartition des postes offerts au sein des 7 filières d'experts définies par la direction générale, les critères de promotion adoptés sont les mêmes que pour les chefs de service avec une plus forte pondération du classement en CAPL des candidatures à l'expertise.

## **2)- Analyse des candidatures**

Les candidats au titre des postes de chefs de service étaient 135 pour 32 postes, soit un ratio de 4,22 candidats pour un poste.

Les candidats au titre des postes d'experts étaient 398 pour 40 postes, soit un ratio de 9,95 candidats pour un poste.

Les candidats au titre des promotions retraite étaient 24 pour 11 postes, soit un ratio de 2,18 candidats pour un poste.

*[Il est à noter que le poste de chef de service au SNDJ-LYON, n'ayant pas été pourvu, un poste supplémentaire de promotion retraite a été offert à la demande des organisations syndicales].*

Hormis le cas des promotions retraite où un agent avait une chance sur 2 approximativement d'être promu, il apparaît donc, pour les candidats, que la promotion au titre des chefs de service est nettement plus " probable " qu'au titre de l'expertise.

## **3)-Analyse des résultats**

La liste des résultats est reprise à la fin de ce compte rendu.

### **3.1- Les chefs de service**

#### ***Les postes comptables***

14 postes étaient offerts. Ont été promus 3 inspecteurs de 12<sup>ième</sup> échelon, 9 inspecteurs de 11<sup>ième</sup> échelon, 2 inspecteurs de 10<sup>ième</sup> échelon.

Le plus jeune promu a 44 ans 7 mois (au 11<sup>ième</sup> échelon), le plus âgé a 57 ans 3 mois.

**L'âge moyen est de 51 ans 7 mois.**

#### ***Les postes fonctionnels***

18 postes ont été offerts. Ont été promus 3 inspecteurs de 12<sup>ième</sup> échelon, 10 inspecteurs de 11<sup>ième</sup> échelon, 5 inspecteurs de 10<sup>ième</sup> échelon.

Le plus jeune promu a 41 ans 10 mois (au 10<sup>ième</sup> échelon), le plus âgé a 56 ans 11 mois. **L'âge moyen est de 50 ans 9 mois.**

#### ***Bilan chef de service***

32 postes ont été offerts. Ont été promus 6 inspec-

teurs de 12<sup>ième</sup> échelon, 19 inspecteurs de 11<sup>ième</sup> échelon, 7 inspecteurs de 10<sup>ième</sup> échelon.

Le plus jeune promu a 41 ans 10 mois (au 10<sup>ième</sup> échelon), le plus âgé a 57 ans 3 mois. **L'âge moyen est de 51 ans 1 mois.**

***Commentaires du SNCD : comme on pouvait l'anticiper, la mise en place de la filière expertise, à porter au crédit dans le monde syndical principalement du SNCD qui travaille sur ce dossier depuis début 2003 (cf. les nombreux bulletins d'information du SNCD depuis cette date), va permettre d'augmenter les possibilités de promotion pour les inspecteurs des 11<sup>ième</sup> et 10<sup>ième</sup> échelon : lors de cette CAPC, ils représentent 81,25% des promotions au titre des chefs de service.***

***A titre d'illustration de ces possibilités, le fait de proposer 5 postes fonctionnels au Havre-Port a permis de créer une opportunité pour un " jeune " collègue. Il obtient ainsi une promotion au grade de RP2, à 41 ans 10 mois, de façon précoce par rapport aux promotions passées.***

### **3.2 – Les experts**

40 postes étaient offerts. Ont été promus 33 inspecteurs de 12<sup>ième</sup> échelon, 5 inspecteurs de 11<sup>ième</sup> échelon, 2 inspecteurs de 10<sup>ième</sup> échelon.

Le plus jeune promu a 44 ans 7 mois (au 10<sup>ième</sup> échelon), le plus âgé a 58 ans 6 mois.

**L'âge moyen est de 54 ans 3 mois.**

Les experts promus sont issus de 23 directions (en incluant la direction générale comme entité directionnelle).

Le palmarès géographique est le suivant :

- Direction générale et MEDITERRANEE : 3 agents promus chacune,

- BORDEAUX, CHAMBERY, DNRED, DNRFP LA ROCHELLE, DNSCE, LEMAN (\*), LYON, METZ, MIDI-PYRENEE, MONTPELLIER, PAYS DE LOIRE, POITIERS, PROVENCE, soit 13 directions : 2 promus chacune.

- BAYONNE, BASSE NORMANDIE, GUADELOUPE, ILE DE FRANCE INTER, LILLE INTER (\*), NOUVELLE-CALEDONIE, PERPIGNAN, ROUEN, soit 8 directions : 1 promu chacune.

*[(\*) indique la présence d'un agent détaché ou MAD promu].*

***Commentaires du SNCD : compte tenu de la forte attente de cette réforme fortement appuyée par le SNCD depuis début 2003, une grande majorité de collègues a privilégié la promotion sur place (398 candidats).***

***Dès lors, un grand nombre de collègues du 12<sup>ième</sup> échelon ayant de très bons dossiers professionnels et à ce titre, très bien classés en CAPL, ont présenté leur candidature.***

***En conséquence, le SNCD a approuvé la quasi-totalité des promotions d'experts et tout particulièrement les 33 promotions d'agents du 12<sup>ième</sup> échelon. Ces collègues sont tout naturellement les principaux bénéficiaires de la mise en place de la réforme car nombre d'entre eux avaient renoncé à présenter leur candidature dans l'ancien système au motif de la mobilité géographique.***

*Il convient de préciser que si l'on avait appliqué le dogme de la linéarité intégrale (CFDT, et SOLIDAIRES), un grand nombre d'agents promus y compris une grande partie des inspecteurs du 12<sup>ème</sup> échelon n'auraient pu bénéficier de leur promotion au profit de collègues non proposés ou classés dans les dernières positions en CAPL.*

Le SNCD continuera, avec la fédération des cadres CGC du Minéfi, à tout mettre en œuvre pour obtenir des plans ministériels de qualification

pluriannuels permettant un accès beaucoup plus rapide au grade de RP2.

### 3.3 - Les promotions retraite

11 postes ont été offerts. Ont été promus 10 inspecteurs du 12<sup>ème</sup> échelon, 1 inspecteurs de 10<sup>ème</sup> échelon.

Le plus jeune promu a 58 ans 8 mois, le plus âgé a 61 ans 9 mois.

L'âge moyen est de 59 ans 9 mois.

6 inspecteurs concours et 5 inspecteurs issus de la LA ont obtenus leur promotion.

#### 1-Inscription des inspecteurs nommés ci-dessous au tableau d'avancement au grade de receveur principal de 2<sup>ème</sup> classe comptable et leur affectation à :

| Recette                         | Direction         | Nom et prénom            | Résidence actuelle | Direction          |
|---------------------------------|-------------------|--------------------------|--------------------|--------------------|
| Calais CRD                      | DUNKERQUE         | RIBEAUCOURT Patrice      | LILLE DED          | DNRED              |
| Strasbourg port<br>Aux pétroles | STRASBOURG        | HAMEL Thérèse            | TOULOUSE           | MIDI-PYRENEES      |
| Troyes CRD                      | CHAMPAGNE-ARDENNE | KOOB Gérard              | METZ               | METZ               |
| Evreux CRD                      | ROUEN             | GRUSELLE Marie-Elisabeth | CAUDEBEC           | ROUEN              |
| Pointe-à-Pitre<br>Messageries   | GUADELOUPE        | SCOLA Jean-Paul          | POINTE-A-PITRE     | GUADELOUPE         |
| Cholet CRD                      | PAYS DE LA LOIRE  | GLAVIEUX Jean-Pierre     | NOUMEA             | NOUVELLE CALEDONIE |
| Annecy CRD                      | LEMAN             | Clement DEMANGE Chantal  | ANNECY             | LEMAN              |
| Amiens CRD                      | PICARDIE          | PAVOT Patrice            | LESQUIN CRD        | LILLE              |
| Haguenau CRD                    | STRASBOURG        | GAGEY Gilles             | STRASBOURG         | STRASBOURG         |
| St Lô CRD                       | BASSE NORMANDIE   | LIVET Patrice            | RENNES CRD         | BRETAGNE           |
| Blois CRD                       | CENTRE            | BIBAUD Monique           | POITIERS           | POITIERS           |
| Toulon-la-Seyne<br>Transports   | PROVENCE          | PALACIN Brigitte         | MARSEILLE          | MEDITERRANE        |
| Molsheim                        | CRD STRASBOURG    | MUTSCHLER Michèle        | STRASBOURG         | STRASBOURG         |
| Le Havre Antifer<br>Pétroles    | LE HAVRE          | JEANSON Denis            | NANCY              | NANCY              |

#### 2-Inscription des inspecteurs nommés ci-dessous au tableau d'avancement au grade de receveur principal de 2<sup>ème</sup> classe fonctionnel et leur affectation en qualité de :

**Chef de service ou adjoint dans une direction nationale :**

| Résidence | Direction | Nom et prénom      | Résidence actuelle             | Direction     |
|-----------|-----------|--------------------|--------------------------------|---------------|
| TOURCOING | DNRFP     | DEBAER Joël        | DUNKERQUE                      | DUNKERQUE     |
| MARSEILLE | DNRED     | NOWAKOWSKI Romuald | ATTACHE DOUANIER<br>à Varsovie | ILE-DE-FRANCE |

**Chef d'un CERDOC à :**

| Résidence | Direction | Nom et prénom | Résidence actuelle  | Direction     |
|-----------|-----------|---------------|---------------------|---------------|
| ORLY      | ORLY      | SIBARD Eric   | PARIS DG bureau E/3 | ILE-DE-FRANCE |

**Responsable d'un service dans un grand ensemble douanier à :**

| Recette             | Direction              | Nom et prénom        | Résidence actuelle | Direction              |
|---------------------|------------------------|----------------------|--------------------|------------------------|
| COLMAR CRD          | MULHOUSE               | NAVARRO Michel       | STRASBOURG         | STRASBOURG             |
| DUNKERQUE PORT      | DUNKERQUE              | BOMMEL Jocelyne      | DUNKERQUE          | DUNKERQUE              |
| LE HAVRE PORT       | LE HAVRE               | GAUBERT Aline        | PARIS              | ILE-DE-FRANCE          |
| LE HAVRE PORT       | LE HAVRE               | MOIZO Michèle        | ROUEN              | DNRFP                  |
| LE HAVRE PORT       | LE HAVRE               | MAGNIET Solane       | ROUEN PORT         | ROUEN                  |
| LE HAVRE PORT       | LE HAVRE               | M'SELLATI Michel     | LE HAVRE           | LE HAVRE               |
| LE HAVRE PORT       | LE HAVRE               | RUEL Jean-Christophe | LE HAVRE           | LE HAVRE               |
| NICE aéroport CRD   | NICE                   | VERRIER Guillaume    | NICE PORT          | NICE                   |
| POINTE JARRY        | GUADELOUPE             | KIAVUE Alain         | BASSE TERRE        | GUADELOUPE             |
| RONCQ CRD           | LILLE                  | MASSET Jean-Michel   | LILLE DED          | DNRED                  |
| TOULON-la-Seyne CRD | PROVENCE               | CARRE Yves           | TOULOUSE           | DNSCE                  |
| ROUEN PORT          | ROUEN                  | FRAISSET Philippe    | ROUEN PORT         | ROUEN                  |
| PAPEETE             | POLYNESIE<br>FRANCAISE | BROYARD Bernard      | PAPEETE            | POLYNESIE<br>FRANCAISE |

Adjoint au chef divisionnaire à :

| Résidence          | Direction    | Nom et prénom         | Résidence actuelle | Direction    |
|--------------------|--------------|-----------------------|--------------------|--------------|
| FOS ETANG DE BERRE | MEDITERRANEE | TISSERAND Jean-Pierre | PORT DE BOUC PORT  | MEDITERRANEE |

Remplacements ponctuels lors de vacances d'emploi :

| Résidence     | Direction     | Nom et prénom            | Résidence actuelle | Direction |
|---------------|---------------|--------------------------|--------------------|-----------|
| PARIS SPECIAL | ILE-DE-FRANCE | MEYNET CORDONNIER Claude | LYON VILLE         | LYON      |

3-Promotions retraite (sans mobilité) :

| Nom et prénom           | Résidence actuelle | Direction     |
|-------------------------|--------------------|---------------|
| BOYE Michel             | BORDEAUX           | BORDEAUX      |
| MARIGO Jean-Paul        | PERPIGNAN          | PERPIGNAN     |
| PARIS Jean-Pierre       | AIX-EN-PROVENCE    | PROVENCE      |
| GARNIER Jacques         | CLERMONT-FERRAND   | AUVERGNE      |
| LIEBEAUX Jean-Claude    | MELUN CRD          | PARIS-EST     |
| COCURON Jean-Claude     | PARIS DG F3        | ILE-DE-FRANCE |
| MAISON Léon             | BASTIA             | CORSE         |
| BACHELLERIE Jean-Claude | THONON             | LEMAN         |
| DHELLEM Marc            | DUNKERQUE          | DUNKERQUE     |
| DUBUSSE Carmen          | PERPIGNAN          | PERPIGNAN     |
| OLIVAN Louis            | STRASBOURG         | STRASBOURG    |

4-Promotions experts (sans mobilité) :

|                        |                       |                    |
|------------------------|-----------------------|--------------------|
| DEFRAIN Gilbert        | LIMOGES               | POITIERS           |
| MASSEL Jean-Marc       | LA MEDE               | MEDITERRANEE       |
| LUQUET Jean-Paul       | PARIS                 | DNRED              |
| GOUMAIN Jean-Pierre    | BAYONNE               | BAYONNE            |
| COLACE Georges         | TOULOUSE              | MIDI-PYRENEES      |
| ROQUE Marie-José       | TOULOUSE              | DNSCE              |
| QUARANTA Lucien        | LAVERA                | MEDITERRANEE       |
| FAURE Gérard           | TOULOUSE              | MIDI-PYRENEES      |
| LE GROS Françoise      | ROUEN                 | ROUEN              |
| BRITIS BETBEDER Alfred | MONTPELLIER           | MONTPELLIER        |
| GRAIL Jean-Paul        | BERRE                 | MEDITERRANEE       |
| PAULIN Patrick         | LYON                  | LYON               |
| ANDRIEU Michel         | TOULOUSE              | DNSCE              |
| JULIENNE Robert        | BORDEAUX              | BORDEAUX           |
| RAOULX Christian       | LYON                  | LYON               |
| JOURDREN Marie-Noëlle  | CAEN                  | BASSE-NORMANDIE    |
| CRAMBES Jean-Marc      | AIX-EN-PROVENCE       | PROVENCE           |
| BURET Jean-Louis       | PARIS                 | DNRED              |
| MAS Danièle            | CHAMBERY              | CHAMBERY           |
| MALVALDI Gérard        | ST AVOLD              | METZ               |
| GELIS André            | PORT LA NOUVELLE      | PERPIGNAN          |
| GRINDLER Anny          | GRENOBLE              | CHAMBERY           |
| TELLE Denis            | NOUMEA                | NOUVELLE-CALÉDONIE |
| CAMARO Marcel          | AIX-EN-PROVENCE       | PROVENCE           |
| VAILLANT Jean-Louis    | MONTPELLIER           | MONTPELLIER        |
| ERPELDING Claude       | METZ                  | METZ               |
| MOUZER Christian       | NANTES                | PAYS DE LA LOIRE   |
| DAUNIS Jacques         | NANTES                | PAYS DE LA LOIRE   |
| ASCIACH Jean-Michel    | BORDEAUX              | BORDEAUX           |
| AYROLES Catherine      | ANNECY                | LEMAN              |
| PINGRENON Sylvain      | DETACHE               | LILLE INTER        |
| MANDRIER Patrick       | LA ROCHELLE           | DNRFP LA ROCHELLE  |
| COTTENNEC Gérard       | POITIERS              | POITIERS           |
| NANESIE Léonce         | POINTE A PITRE RAIZET | GUADELOUPE         |
| CARALP Claude          | LA ROCHELLE           | DNRFP LA ROCHELLE  |
| CADDOUX Charles        | DETACHE               | LEMAN              |
| GUENOLE Philippe       | PARIS                 | ILE-DE-FRANCE      |
| DORLEAC Chantal        | PARIS                 | ILE-DE-FRANCE      |
| DELAUNAY Annie         | PARIS                 | ILE-DE-FRANCE      |
| ROUAIX Jean-Thierry    | PARIS                 | ILE-DE-FRANCE      |

SNCD- INFO : Editeur : Syndicat National des Cadres des Douanes et Droits Indirects - 80, rue de Paris - 93100 MONTREUIL

TEL : 01.42.87.08.32 ou 06.80.54.05.58 (JD) ou 06.72.93.28.12 (PL) ou 06.86.43.26.37 (ER)

Fax : 01.42.87.08.54 – Mél : [sncd.siege@wanadoo.fr](mailto:sncd.siege@wanadoo.fr)

Président : Alain LEBLANC - Directrice de Publication : Elisabeth ROGANI.

Commission Paritaire n° 1008 S 06770 - Dépôt légal : I.S.S.N. 1272-5749

Tirage 2.000 exemplaires - Imprimerie GERBERT - 31 Chemin du Berthou - 15000 AURILLAC.